

## CONFERENCE

### « Actions collectives et réparation pour pratiques anti-concurrentielles »

Discussion de l'arrêt CJUE dans l'affaire ASG2, C-253/23, et son impact pour le Luxembourg

- Date :** Jeudi 26 juin 2025 – 18h45-19h45  
Un verre sera offert juste après la conférence.
- Lieu :** NautaDutilh Avocats Luxembourg – 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg. Parking disponible à l'arrière du bâtiment.
- Orateurs :** M. Andreas SCORDAMAGLIA-TOUSIS, référendaire à la CJUE auprès de l'avocat-général A. Rantos  
M<sup>e</sup> Marc BARENNES, avocat-associé du cabinet Geradin & Partners, Paris
- Modérateur :** M<sup>e</sup> Katrien VERANNEMAN, Association Luxembourgeoise pour l'Etude du Droit de la Concurrence

Le Conseil d'Administration de l'Association Luxembourgeoise pour l'Etude du Droit de la Concurrence (ALEDC - [competitionassociation.lu](https://www.competitionassociation.lu)) est ravi de vous inviter à sa prochaine conférence intitulée « *Actions collectives et réparation pour pratiques anti-concurrentielles* » lors de laquelle M. Andreas Scordamaglia-Tousis présentera l'arrêt CJUE (Grande Chambre) du 28 janvier 2025 dans l'affaire C-253/23, ASG2, affaire préjudicielle concernant l'application du principe d'effectivité et le droit à réparation en matière d'infractions au droit de la concurrence dans le contexte d'actions collectives. Ensemble avec M<sup>e</sup> Barennes, nous analyserons l'impact de cet arrêt au vu de l'état du droit et de la pratique en la matière, notamment au Luxembourg.

L'ALEDC remercie NautaDutilh Avocats Luxembourg pour la mise à disposition de ses locaux.

- Langue :** La conférence se tiendra en français.
- Inscription :** Participation gratuite. Inscription uniquement par email à [contact@competitionassociation.lu](mailto:contact@competitionassociation.lu). Le nombre de places est limité. L'ALEDC confirmera votre inscription par email.